

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 2 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA LE 8 NOVEMBRE

LA SITUATION

LES ENGRAIS

La campagne des engrais destinés aux ensemencements de céréales est terminée. Constatons avec regret que malgré toutes nos recommandations, les commandes nous sont arrivées avec un retard moyen de 8 à 10 jours sur l'an dernier. Ce retard ayant coïncidé avec une raréfaction du matériel wagons occupé à d'autres transports urgents et non rentré en temps utile, il en est résulté des difficultés inextricables pour l'expédition des engrais. Nous avons dû intervenir à deux reprises auprès de l'Inspection d'exploitation des Chemins de fer de l'Etat qui avait beaucoup de peine à satisfaire plus du quart ou du cinquième des besoins. La rentrée des wagons et la diminution des ordres restant à expédier ont amélioré la situation, et depuis huit jours nous sommes complètement débarrassés de tout retard. Les ordres tardifs sont expédiés au jour le jour désormais.

Nous attirons l'attention de nos syndiqués sur la circulaire ministérielle relative aux prix de revient des scories que nous publions ci-après.

La réduction de prix des scories sera pour notre région d'environ 1 fr. 75 à 2 fr. 25 par sac de 100 kilos, suivant la distance de Thionville aux gares de destination et suivant les dosages des lots. Cette réduction est en partie valable depuis le 15 octobre et ne sera totale qu'à partir du 1^{er} décembre. Elle fera alors ressortir les scories à un prix inférieur à celui des superphosphates minéraux, à dosage égal bien entendu.

En nitrate de soude, la hausse de la livre anglaise influence toujours fâcheusement le prix de vente à la culture. Malheureusement il ne peut en être autrement. Cette situation toute d'ordre financier échappe à notre compétence. Cependant il commence à être temps de s'occuper de la question et nous pensons être prochainement à même d'informer nos adhérents de ce que nous pourrions leur proposer.

Si certains désirent être fixés plus rapidement, qu'ils nous fassent part de leurs besoins et nous leur dirons aussitôt à quel prix ils pourraient s'approvisionner.

CONDITIONS DE VENTE

DES SCORIES THOMAS

1^{re} Réduction sur les prix des longs transports :

Pour favoriser l'emploi des scories de déphosphoration dans les départements éloignés des aciéries productrices, les vendeurs consentent aux acheteurs, à partir

du 16 octobre 1924, les ristournes ci-après pour expéditions d'au moins 10 tonnes :

Ristournes par 100 kilos de scories
20 centimes lorsque les transports par fer, sur la parité Thionville, dépassent 500 kilomètres.
40 centimes lorsque les transports par fer, sur la parité Thionville, dépassent 600 kilomètres.
50 centimes lorsque les transports par fer, sur la parité Thionville, dépassent 700 kilomètres.
70 centimes lorsque les transports par fer, sur la parité Thionville, dépassent 800 kilomètres.
1 franc lorsque les transports par fer, sur la parité Thionville, dépassent 900 kilomètres.

(Nota. — Thionville-Nantes = 778 kilomètres).

2^o Réduction des prix des scories :
Il est accordé à tous les acheteurs, à partir du 1^{er} décembre 1924, pour expédition d'au moins 10 tonnes, à destination de toutes gares, une réduction de prix de 8 centimes par kilogramme d'acide phosphorique, soit 87 centimes l'unité au lieu de 95 centimes, prix actuel, parité Thionville.

Ce qui correspond, pour les scories, à 18 p. 100 d'acide phosphorique, à un prix de 15 fr. 66 les 100 kilos départ, au lieu de 17 fr. 10.

3^o Primes pour la morte-saison :
En plus de la réduction stipulée à l'article précédent, les vendeurs donnent l'assurance que, sauf circonstances économiques imprévues, ils continueront à consentir les réductions habituellement accordées pour la morte-saison, soit 12 centimes par unité pour les expéditions sur avril, 10 centimes par unité pour expéditions sur mai, et 5 centimes par unité pour expéditions sur juin.

4^o Propagande :
Les producteurs de scories Thomas s'engagent à constituer, avant le 1^{er} janvier 1925, un groupement de propagande pour intensifier l'emploi des scories en France. Ce groupement percevra une prime calculée sur le tonnage des scories produites et le fonds commun ainsi constitué sera administré par les délégués des producteurs de scories.

Un délégué du Ministre de l'Agriculture pourra suivre les travaux du groupement de propagande.

5^o Organisation des Transports :
En vue d'accélérer les livraisons, les vendeurs adresseront au Ministre de l'Agriculture des prévisions de leurs besoins en wagons, permettant, d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics, une meilleure organisation des transports.

6^o Exportation des scories :
Tenant compte de l'engagement ci-dessus, dont l'exécution sera contrôlée par les soins de l'administration, le Ministre de l'Agriculture maintiendra l'exportation, sous réserve que les producteurs ou leurs vendeurs s'engageront, en raison de l'importance actuelle des stocks et de la fabrication, à livrer aux conditions ci-dessus et

par priorité, toutes les quantités de scories qui leur seront demandées par l'agriculture française.

7^o Durée de l'engagement :
Les vendeurs s'engagent à maintenir les présentes conditions jusqu'au 1^{er} juillet 1925.

Tourteaux d'Arachides Rufisque

En même temps que la circulaire relative aux scories, le « Journal Officiel » en publiait une autre émanant aussi du Ministère de l'Agriculture et s'appliquant aux fournitures de tourteaux d'arachides Rufisque. Cette circulaire manquant de précision, nous nous sommes adressés à l'Union des fabricants d'huile de France. Il ne s'agit que de tourteaux Arachides Rufisque de qualité ordinaire — nous attendons des échantillons — et pour livraisons immédiates.

A la suite de pourparlers engagés entre le Ministère de l'Agriculture et l'Union des Fabricants d'huile, une entente est intervenue, comportant, pendant la période du 15 octobre au 15 novembre 1924, des conditions spéciales en ce qui concerne, pendant un délai d'un mois la livraison des tourteaux d'arachides de Rufisque.

Pendant ce délai, cette qualité de tourteaux sera, dans la limite d'un contingent de 27.000 tonnes, vendue au prix de 78 fr., nu, départ usine ou magasin de l'expéditeur, par wagon d'au moins 5.000 kilos.

Les frais accessoires de sac, manutention et chargement seront facturés au prix coûtant : au maximum 7 francs par 100 kilos. Il est entendu que ce régime spécial n'est consenti qu'aux agriculteurs isolés ou groupés en syndicats.

Les demandes doivent parvenir, avant le 15 novembre, dernier délai, au Bureau de renseignements de l'Union des Fabricants d'huile de France, 1 et 3, rue Caumartin, Paris (9^e), pour être transmises aux usines chargées de la livraison.

Elles seront servies dans l'ordre de leur arrivée au Bureau de l'Union.

Les agriculteurs ont donc tout intérêt à transmettre d'urgence leurs commandes.

PLANTS DE CHATAIGNIERS

Le châtaignier, qui réussit dans les sols siliceux, est une essence rustique des plus précieuses, dont la culture présente un réel intérêt. Son bois, très recherché, est utilisé pour cercles à futailles, piquets de vigne, rames pour pois, extrait tannique, chauffage, etc...

La Commission de la Loire-Inférieure peut céder en toutes quantités des plants provenant des pépinières de Montrevault, port dû, mais emballage gratuit, aux prix suivants :

Plants d'un an, racinés, prêts à être mis en terre : 5 fr. 60 le cent.

Plants de 2 ans : 8 fr. 40 le cent.

Les commandes devront être adressées, accompagnées de leur montant, à la Préfecture, au nom de M. Savreux, chef de la première division.

Emploi des phosphates naturels

Le phosphore est avec la potasse et l'azote un des éléments nécessaires à la végétation. Le fumier de ferme bien préparé contient ces trois principes fertilisants. De là son efficacité éprouvée dans tous les sols et pour toutes les cultures.

Mais pour accroître notre production, les engrais produits à la ferme ne suffisent pas. Le commerce nous fournit le phosphore sous les formes suivantes : phosphates naturels, superphosphates, scories de déphosphoration, phosphates précipités, poudres d'os à l'état naturel ou transformées en noir animal après leur emploi par les raffineries.

Les phosphates naturels sont dits tricalciques parce qu'ils ont trois bases de chaux, les phosphates précipités bicalciques parce qu'ils en ont deux ; les superphosphates n'ayant qu'une base de chaux sont appelés monocalciques. Les superphosphates sont obtenus par le traitement des phosphates au moyen de l'acide sulfurique, traitement qui les rend solubles dans l'eau, mais non dans le sol. L'expérience montre que l'acide phosphorique des superphosphates retourne à l'état insoluble au contact de la terre.

Les phosphates naturels sont aussi appelés phosphates insolubles parce qu'ils ne sont pas solubles dans l'eau, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas solubles dans le sol. La pratique montre, en effet, qu'ils sont attaqués par les acides que la terre renferme et deviennent assimilables par les plantes, tout comme les superphosphates. Seuls les apatites ou phosphates cristallins sont à peu près sans action sur la végétation, par suite de leur extrême dureté.

Les phosphates tendres finement pulvérisés provenant des Ardennes, de la Meuse, de la Somme, de nos colonies du Nord de l'Afrique, Tunisie, Algérie, Maroc, peuvent être employés à l'état naturel dans les terres pauvres en chaux. C'est seulement dans les sols calcaires qu'on est obligé de recourir aux superphosphates. Sur les prairies fraîches dont le sol est ordinairement acide les phosphates agissent aussi bien sinon mieux que les superphosphates.

Mais pour être efficaces, c'est-à-dire pour être promptement assimilés par les plantes, les phosphates doivent être très finement pulvérisés. Il faut qu'ils soient réduits à l'état de poudre impalpable. Nos Syndicats agricoles ont déjà obtenu de l'industrie des phosphates une plus grande finesse de mouture, mais il semble que de nouveaux progrès en ce sens pourraient encore être réalisés.

L'emploi direct des phosphates, toutes les fois qu'il est possible, a de grands avantages ; il permet de faire l'économie du traitement par l'acide sulfurique nécessaire pour obtenir les superphosphates.

Jules DAVOST.

(L'Action Française du Dimanche).

BRULEZ LES FANES DES POMMES DE TERRE

Le professeur d'agriculture de l'arrondissement de Sélestat adresse aux cultivateurs de son district la recommandation suivante : « Agriculteurs, ne laissez pas les fanes de pommes de terre sur vos champs et ne les employez pas comme litière, mais brûlez-les immédiatement après la récolte des tubercules. Vous empêcherez ainsi la propagation de la pourriture de la racine occasionnée par le champignon de la Dartrose *Vermicularia varians*, qui jusqu'à présent n'a été constatée que dans un district restreint de notre arrondissement et spécialement sur les coteaux et contreforts des Vosges. Il est à craindre que cette maladie ne s'étende au-delà des limites actuelles, attendu que d'après différentes constatations son apparition a été relevée dans d'autres endroits, en dehors des rayons infectés. »

(Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée).

La lutte contre les hannetons

Une recrudescence des invasions de vers blancs ayant été signalée récemment, l'Institut des recherches agronomiques a publié des instructions dont nous extrayons les passages suivants, susceptibles d'intéresser nos lecteurs :

1° Pour empêcher la ponte dans les pépinières et cultures à gros rendements, répandre à la surface du sol des substances odorantes ayant une action réulsive sur les hannetons. Employer la naphthaline à la dose de 100 grammes par mètre carré (autre substance à essayer : paradichlorobenzène) ;

2° Contre les larves :

a) Moyens culturels applicables à la grande culture. — Labourer et herser aussitôt après la récolte quand les larves de première année se tiennent encore en famille à la surface du sol. Choisir pour ces travaux une journée ensoleillée, afin que les larves rejetées en dehors du sol soient tuées rapidement.

b) Semer des plantes pièges dans les pépinières ou les cultures à gros rendements. Semer des salades, notamment des graines avariées de laitue entre les rangs des végétaux à protéger, les larves de hannetons se portant de préférence sur ces salades, qui se fanent. En passant régulièrement dans les cultures, il est facile alors de discerner les pièges au pied desquels on trouvera les larves que l'on ramassera et que l'on détruira. Ce procédé demande une surveillance régulière.

c) Emploi des insecticides. — Le produit le plus employé est le sulfure de carbone. Il faut distinguer les traitements dits extinctifs, à très forte dose de 150 à 300 grammes par mètre carré, traitements qui nuisent aux végétaux et ne doivent être appliqués qu'en terrains nus, et les traitements dits culturels qui, au contraire, grâce à de faibles doses de 40 à 60 grammes par mètre carré, permettent d'épargner les cultures tout en détruisant une forte proportion de vers blancs.

Dans l'un ou l'autre cas, les modes d'application sont les mêmes : les doses varient avec les terrains et la nature du sous-sol ; les terres fortes ou profondes demandent une plus grande quantité d'insecticide, les terres légères et peu profondes en demandent moins. Aucune indication précise ne peut être donnée à ce sujet.

On répartit le sulfure dans le sol de différentes manières. La plus simple consiste à enfoncer en terre un bâton quelconque, à verser le sulfure dans le trou ainsi fait et à reboucher en donnant un coup de talon. On peut mesurer la dose de sulfure avec un pulvérisateur dont on aura retiré le bec (les pulvérisateurs à pompe-seringue et à réservoir sont tout indiqués à condition de ne pas présenter de valve caoutchoutée). Le sulfure de carbone étant extrêmement inflammable et formant avec l'air un mélange détonant, on doit le manier avec beaucoup de soin.

Les pals injecteurs possédant un réservoir et qui ont été spécialement construits pour les traitements par le sulfure de carbone peuvent être également employés.

On répartira la dose de sulfure dans cinq ou six trous au minimum par mètre carré, à une profondeur de 10 à 15 centimètres. Pour traiter une grande surface, procéder par équipe de deux personnes en tirant des lignes au cordeau et en injectant tous les

30 centimètres le long de la ligne. Dans le cas de traitements culturaux, ne pas injecter à une distance des plants moindre de 30 centimètres. Une équipe de cinq hommes munis de pals injecteurs met trois journées de travail pour traiter un hectare.

Dans les cultures fruitières plantées en quinconce, l'usage du cordeau ne serait pas pratique. Il faut alors, si les arbres sont espacés régulièrement, calculer avec soin le nombre et l'emplacement général des injections à faire dans le quadrilatère limité par quatre arbres, afin d'obtenir cinq ou six trous par mètre carré. On opère au jugé, dans chacun de ces espaces, ou bien encore on se sert d'une jauge en fixant à l'extrémité équerre d'un manche en bois une planchette mesurant la distance qui doit séparer deux trous successifs.

Dans les pépinières on peut, suivant la taille des plantes, effectuer soit à titre de traitement complémentaire, soit à titre de traitement complet, un arrosage copieux au pied de chaque arbre avec une solution de sulfocarbonate de potassium à 2 0/0 (20 grammes par litre). Cette solution doit entrer en contact avec les insectes : en présence du gaz carbonique, le sulfocarbonate est décomposé en carbonate de potasse qui agit comme engrais et en sulfure de carbone et hydrogène sulfuré, deux principes éminemment insecticides.

L'efficacité du sulfure de carbone étant non seulement fonction de sa concentration, mais encore de la durée de son action, il est recommandé de ne pas traiter les terrains fraîchement défoncés et d'attendre plusieurs jours avant de labourer les terrains traités. On doit éviter aussi des sols trop humides ou trop durs. Ce produit revient actuellement à 3 fr. 75 environ le litre et un litre pèse 1 kil. 263.

En Algérie, on emploie comme destructeur des vers blancs un procédé moins ennuyeux à appliquer et nécessitant de moindres dépenses : Faire autour de la tache où les plantes sont attaquées par les vers blancs des trous à la barre à mine à une profondeur égale ou plutôt un peu plus grande que celle où se trouvent les larves à l'époque où on applique le traitement. Remplir le fond de chacun des trous avec trois ou quatre morceaux de carbure de calcium gros comme des noix, puis reboucher les trous avec un bâton faisant office de bourroir.

(Moniteur du Syndicat agricole de la Charente).

BLE ET TOURTEAU

En raison des conditions désastreuses dans lesquelles s'est effectuée la moisson dans les pays à récolte tardive on commence à voir apparaître sur les marchés, des échantillons de blés dont la qualité marchande laisse à désirer.

A la rigueur, parmi ces blés qu'offre la culture, il y en a pas mal, qui convenablement traités et travaillés de suite conviendraient à la mouture, et les meuniers, experts dans l'art des mélanges, ne s'y trompent pas. Dès qu'on les leur présente, cependant, ils ne manquent pas de les classer impitoyablement « blés impropres à la mouture » avec une grimace expressive évidemment destinée à influencer le vendeur.

Ne vous laissez pas impressionner, néanmoins, gardez votre échantillon, et c'est bien rare, si moins d'un quart d'heure après, votre premier acheteur ne se ravise comme par hasard, ou ne vous délègue un compère pour revoir votre blé. Evidemment la marchandise n'est pas brillante — vous en convenez, du reste, sans difficulté, — mais enfin, pour vous en débarrasser on l'accepterait tout de même, bien entendu, avec une réduction de prix ; et de fil en aiguille, on vous offre 80 francs et même tenez 85 fr., vous voyez qu'on est raisonnable.

Eh bien, plutôt que de lâcher votre blé déclaré « impropre à la mouture », à 85 fr., gardez-le pour votre bétail.

En donnant ce conseil, nous savons parfaitement que nous allons soulever des tempêtes et des colères dans certains milieux. Au sacrilège ! vont rugir nos confrères de la grande presse, à la ville, car il est entendu n'est-ce pas, que le blé, la céréale noble doit être réservée à l'alimentation humaine.

Pardon ! Ici nous ne faisons pas de littérature, nous ne planons pas dans les hautes abstractions de la pure philanthropie, où se complaisent de vagues rêveurs ;

plus modestement, nous rampons dans les bas-fonds de l'Economie rurale.

Et l'économie rurale s'accorde avec le bon sens, pour déclarer qu'un cultivateur à qui un marchand offre aujourd'hui 85 francs, d'un blé de qualité inférieure doit le garder pour son bétail alors qu'il lui faut payer son tourteau 110 francs.

Car nous en sommes là : alors que le blé vaut 106 à 108 francs, — en belle qualité — on cote le tourteau de lin le même prix, soit 110 francs, rendu à la ferme — et on n'en trouve pas !

Le fait mérite d'être souligné.

Nous avions déjà signalé il y a trois ans, en 1921, cette parité des prix du blé et du tourteau, mais nous étions alors en année de sécheresse, la pénurie de fourrages pouvait donc expliquer les exigences des vendeurs de tourteaux, dans une certaine mesure ; or, cette année, c'est le contraire qui se produit. Il y a abondance de fourrages, et le résultat est le même, nous retrouvons le tourteau au prix du bon blé.

Dans l'intervalle de 1921 à 1924, nous avons eu, du reste, l'occasion de faire les mêmes troublantes constatations.

C'est que comme nous l'avons montré, le prix élevé des tourteaux s'il peut être attribué pour une part à la cherté de la matière première, est surtout le résultat du régime d'exportation dont bénéficient les fabricants.

Il est bien vrai que ceux-ci, par un contrat intervenu avec le ministère de l'Agriculture ont pris l'engagement de maintenir en France, un stock assez important de tourteaux, et de céder à l'agriculture française 50 pour cent de leur production, à un taux inférieur de 15 pour cent au prix pratiqué sur le marché de Londres, mais, en fait, les conditions dans lesquelles ont été accordées les licences d'exportation ont rendu parfaitement illusoire cette réglementation. Et nos tourteaux continuent à f... le camp à l'étranger, et, chaque fois que cent kilos de tourteaux quittent la France, il en résulte une réduction de notre production en viande, en lait, en sucre, en blé...

Aucun remède cependant n'a été apporté à cette situation. Aussi, le mal n'a-t-il fait que croître et embellir, et, sous l'œil paternel des autorités, l'exportation des tourteaux s'est accrue de 41.200 tonnes en 1922 à 60.700 tonnes pour les six premiers mois de 1924. Ces chiffres que nous empruntons à la statistique publiée par la direction générale des douanes, ne justifient malheureusement que trop nos critiques d'il y a trois ans. Il les justifient même si bien, que, au cours d'une récente discussion qui eut lieu au Sénat, la question de l'exportation des tourteaux ayant été soulevée incidemment à l'occasion de la taxation des farines, le ministère de l'Agriculture en était réduit à avouer que des renseignements par lui recueillis, « il semblait résulter que les engagements pris par les fabricants de tourteaux (en ce qui concerne les conditions d'exportation et de prix) n'avaient pas été observés. »

Dans la langue parlementaire, cette déclaration est aussi prudente que claire. Ainsi s'explique la cherté constante des tourteaux et leur rareté, qui entraînent d'ailleurs comme conséquence la cherté des autres aliments du bétail.

Mais alors, pourquoi s'étonner et crier au gaspillage et au sacrilège si des cultivateurs se résignent à donner du blé au bétail ? Encore, n'entendons-nous parler ici que du blé inférieur... donc on ne leur offre pas un prix raisonnable.

Après ce côté économique un peu spécial de l'utilisation du blé à la ferme, voyons maintenant le côté pratique.

Dans quelles conditions et comment peut-on donner le blé aux animaux, pour en obtenir le meilleur profit ?

Il y a vingt-cinq ans, alors que nous nous trouvions en pleine crise de mévente du blé, des expériences ont été faites dans la Somme, sur l'emploi de ce grain dans l'alimentation animale, par un agriculteur distingué, M. Pluchet, qui exploitait alors à Roye (Somme), une ferme importante de la région.

Voici, d'abord, une expérience faite sur l'engraissement de bœufs avec du blé cuit :

Dans cette expérience, 30 bœufs mis à l'engrais le 3 janvier, furent divisés en deux lots recevant, les uns 2 kilogrammes de tourteau de lin, les autres 2 kilogrammes de blé cuit, en sus d'une ration commune aux uns et aux autres de 60 kilogrammes de pulpe avec environ 7 kilogrammes de trèfle ensilé.

Les 15 bœufs du lot recevant du tourteau pesaient 719 kilogrammes en moyenne, au début de l'expérience et, après 43 jours, 772 kilogrammes, soit un gain de 1 kil. 233 par tête et par jour.

Ceux recevant du blé cuit pesaient, au début, 705 kilogrammes, et le 16 février, après le même délai, ils réalisaient 771 kilogrammes, soit un gain de 1 kil. 535 par tête et par jour, ayant augmenté de 13 kilogrammes de plus en 43 jours, que ceux nourris au tourteau de lin. En estimant le kilogramme sur pied à 0 fr. 70, c'était donc un bénéfice de 9 fr. 10 par tête. Ce qui conduit à dire que les 86 kilogrammes de blé consommés pendant les 43 premiers jours d'engraissement, avaient une valeur supérieure de 9 fr. 10 aux 96 kilogrammes de tourteau. Ramenant ces proportions au quintal métrique, il semblerait, si le tourteau de lin coûtait 19 fr. 50 les 100 kilogrammes, que le blé cuit vaudrait, pour l'engraissement, 10 fr. 50 de plus, soit 31 fr. les 100 kilogrammes.

D'après cette expérience, les 100 kilos de blé auraient donc, pour l'engraissement, une valeur de 50 pour cent supérieure à celle du tourteau de lin. Ce chiffre peut paraître considérable, cependant, voici une autre expérience faite par M. Vacher, qui démontre, elle aussi, la haute valeur alimentaire du blé cuit :

Deux bœufs de même poids, 800 à 900 kilogrammes, ont été soumis à l'engraissement avec l'une et l'autre des rations ci-dessous :

1° Ration ordinaire pour un bœuf à l'engrais

(Poids : 800 à 900 kilogrammes)
Foin 6 kil.
Pommes de terre cuites..... 15 —
Farine, orge et avoine..... 5 —
Tourteaux 3 —
Le tout formant breuvage avec 25 à 28 litres d'eau.

2° Ration de substitution pour un bœuf à l'engrais

(Poids : 800 à 900 kilogrammes)
Foin 6 kil.
Pommes de terre cuites..... 6 —
Froment cuit..... 10 —
Tourteaux 1 —
Le tout formant breuvage avec 25 à 28 litres d'eau.

En comparant ces deux rations, on y voit que 10 kilogrammes de blé cuit remplacent dans la ration de substitution, 5 kilogrammes de farine, orge et avoine, plus 2 kilogrammes de tourteaux, plus 9 kilogrammes de pommes de terre, soit, au total, 16 kilogrammes de divers aliments. En outre, avec la ration de substitution, l'engraissement a été plus ferme, plus rapide, et les bœufs qui y avaient été soumis ont été prêts pour la vente beaucoup plus vite, donnant sur les animaux témoins, de 400 à 500 grammes d'augmentation par jour.

Lorsqu'on a recours à la cuisson, le blé doit être mis à tremper quelques heures avant ; on obtient ainsi une cuisson plus rapide, à moins de frais. Le blé étant cuit, on le retire de la chaudière et on le laisse refroidir pendant douze heures, de façon qu'il puisse prendre un léger goût acidulé. Quelques instants avant de le présenter aux animaux, on jettera dessus une certaine quantité d'eau tiède pour lui faire reprendre son volume et en faciliter l'ingestion et la digestion.

Par la cuisson, le blé double presque de poids et de volume. En effet, 10 litres, avant cuisson pesant 8 kilogrammes, donnent exactement un poids de 15 kilogrammes après cuisson. En volume, ces 10 litres de grain, avant cuisson donneront, après cuisson, 16 à 18 litres.

Lorsqu'on veut alimenter le bétail au blé cuit, il faut commencer par des doses modestes, de 1 à 2 kilogrammes, pour augmenter progressivement jusqu'à 8 et 10 kilogrammes par jour et par tête de gros bétail. Cet aliment très riche, dont les animaux se montrent gourmands, provoquerait fatalement des indigestions graves s'il était livré en grande masse. C'est aussi par mesure de précaution et d'hygiène stomacale qu'il est indispensable de toujours donner, avec le grain cuit, du foin ou de la paille en suffisante quantité pour servir de lest à l'estomac et faciliter, chez les ruminants, le fonctionnement et les contractions du rumen.

On peut également utiliser le blé cuit dans l'alimentation des bêtes laitières, à raison de 500 grammes par 100 kilogrammes de poids vif.

L'usage du blé dans les rations du cheval doit être réglé avec quelque prudence, car le blé constitue un aliment très riche, exposant aux maladies congestives. D'où l'indication de ne donner cet aliment qu'aux animaux travaillant régulièrement; encore, convient-il d'en suspendre de temps à autre l'emploi. Ne pas donner de blé aux chevaux restant plus ou moins longtemps sans travailler, aux chevaux pléthoriques, aux juments en état de gestation.

Le meilleur mode de distribution consiste à le mélanger avec de la paille hachée. A défaut, distribuer après macération.

Une bonne ration pour cheval de trait est celle-ci :

1 kg 500 d'avoine ;
3 kgs de blé cuit ;
8 kgs de foin de luzerne, haché, arrosé avec 500 grammes de mélasse diluée dans l'eau.

Employée à Roye, cette ration a permis de maintenir en parfait état des chevaux soumis à un traitement très dur ; on peut admettre que les 3 kilos de blé cuit qui y figurent sont équivalents à 4 k. 500 d'avoine. Il faudrait donc bien se garder de substituer le blé à l'avoine, à volume égal, en raison des différences de poids et de valeur nutritive des deux grains.

En présentant ces observations à nos lecteurs, nous avons voulu surtout leur montrer que contrairement à un préjugé assez répandu, on peut tirer un excellent parti pour l'alimentation du bétail, des blés dont la meunerie n'offrirait pas un prix suffisant, petit blé, blés déclarés impropres à la mouture, et qu'au prix actuel des aliments du commerce, cette utilisation présente un certain intérêt et culture.

(Le Progrès Agricole) Paul BERNARD.

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

L'obscurité est toujours grande sur l'avenir des cours du blé en France.

En ce moment, ces cours sont fortement impressionnés par les besoins immédiats des régions du Nord, de l'Est et du Centre dont les récoltes, beaucoup plus tardives que les nôtres dans l'Ouest, ont eu à supporter une période extrêmement pluvieuse en pleine moisson. Les blés de ces régions sont donc très humides et ne peuvent que difficilement passer sous les cylindres. Leur qualité est loin de valoir celle de l'Ouest, aussi la demande a-t-elle tellement intense par moments qu'il s'en est suivi des hausses consécutives amenant des achats à des prix de plus en plus élevés. La minoterie de la région est obligée de suivre le courant. Elle fait ce qu'elle peut pour résister et sans exagération on peut affirmer qu'elle reste dans ses achats à plusieurs francs au-dessous des prix payés par les courtiers de notre place agissant pour compte des minotiers de l'Est et du Nord. Nous relevons, du reste, dans le *Bulletin des Halles*, les prix pour la farine, de 146 fr. à Paris, et de 150 fr. pour les places de l'Est. Ces derniers jours nos minotiers payaient 110 fr. les 100 kilos blé indigène et le dehors traitait à 115 fr.

Les autres céréales sont également très fermes. Les avoines valent de 82 à 83 fr. Les seigles absorbés par la minoterie, ne sont plus offerts. Les orges de Vendée se traitent de 103 à 105 fr., et celles de Bretagne vers 98 fr.

Quant au sarrasin, le prix de 90 fr. les 100 kilos départ peut être envisagé comme moyenne. En belle qualité on traite à 2 et 3 fr. de plus. En sarrasin ayant un peu souffert des intempéries soit par excès de chaleur sur pied, soit par humidité avant le ramassage et le battage, 2 et 3 fr. de moins.

VINS

Nous approchons de la Saint-Martin, et la température actuelle plutôt fraîche devant amener nos vins nouveaux à la limpidité, il est probable que le commerce pourra plus facilement commencer la dégustation des vins dans les celliers, et offrir des prix en rapport avec la qualité reconnue — ce qu'il n'a pu faire jusqu'ici. Il est fâcheux que par suite du mauvais temps du début des vendanges et des dégâts occasionnés par la cochylys dans cer-

tains clos, nous aurons d'assez grandes variations dans la qualité des 1924 tant dans les muscadets que dans les gros-plants.

Si le commerce s'est jusqu'ici plutôt abstenu, il faut reconnaître que la propriété ne s'est pas montrée très attirée par les prix de 200 fr. et 100 fr. indiqués au début de septembre par le commerce comme prix d'achat probables. Aux environs de ces prix quelques affaires ont été consenties au commencement des vendanges par des propriétaires n'ayant ni fûts ni celliers, ou désireux de réaliser pour des raisons très particulières. Depuis on a obtenu mieux le vin étant logé et rentré dans les celliers.

Les prix que nous donnons par ailleurs ne le sont qu'à titre indicatif et sous toutes réserves et peuvent être discutés dans les deux sens.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

129. — A vendre 450.000 beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, prix défiant toute concurrence, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne) ; 60 hectares vignobles et pépinières. Commandes et expéditions soignées. — *Catalogue prix courant sur demande.*

140. — A vendre superbes éindons blancs 1924. Parents premier prix.

141. — A vendre 500 kilos pommes de terre « Early rose » pour semences, 65 fr. les 100 kilos logés, départ la Chapelle-sur-Erdre.

142. — A vendre coquelets Gâtinais, 5 mois, provenant œufs élevage Langladure, premier prix races lourdes françaises, concours ponte Vaux de Cernay 1923.

143. — A vendre barriques et ½ muids en bon état, prêts à servir, vides de vin blanc.

144. — A vendre 20 demi-muids chêne et châtaignier, frais vides de vin blanc.

145. — Bonne ferme de 40 hectares dont 18 h. en prés, canton de Machecoul, à prendre en métayage au 25 avril 1926, cheptel vivant : 30 bêtes à cornes.

146. — Occasion : A vendre 1.000 fr., moteur à essence Renault, 4 HP, carburateur Zenith, nécessitant bielle et piston neufs.

147. — A vendre : 1° Très beaux couples canards rouennais de 4 mois. Prix 50 fr.; 2° Coq et poule Rhode-Island, 6 mois, race pure, 50 fr.

148. — On peut fournir des porcelets pure race craonnaise pour l'élevage et pour l'engraissement, ou des truies pleines. S'adresser à M. Maussion, château de Cothias, Avesac (Loire-Inférieure).

149. — A vendre : 1° chien épagneul Breton arrêtant ordinairement couché et rapportant, mais incomplètement dressé faute de gibier. 350 fr.; 2° 1 fusil Hammerless, éjecteur coquille feuille de chêne, calibre 12, peu servi. Essai sur place chien et fusil.

150. — A vendre chiots croisés Epagneul Français Breton blanc et orange, 3 mois. 50 fr.

151. — A vendre, petite pompe Japy, avec 10 mètres de tuyaux caoutchouc. 150 fr.

152. — Un centre très sérieux d'études et de sélection de cépages hybrides, livre chaque année aux agriculteurs et vignerons, en toute garantie et sincérité, aux conditions les plus raisonnables, des plants racinés de premier choix, en directs et greffés, dans les variétés les plus recherchées par les connaisseurs, à vin blanc et à vin rouge.

On peut visiter les pépinières et plantations, et goûter les vins des différents cépages cultivés.

S'adresser à M. Rouleau, viticulteur-spécialiste à Saint-Sébastien-sur-Loire.

DEMANDES

51. — On demande aide-jardinier fleuriste, même débutant, de préférence marié, mais femme peu occupée.

52. — Célibataire 22 ans, demande place de cultivateur. Disponible de suite.

53. — On demande ménage jardinier-vigneron, femme basse-courrière, pour le Croisic.

54. — On demande pour environs de Nantes et pour la Toussaint 1924, un ménage pour l'exploitation à moitié fruits de 4 hectares de vignes, majeure partie en gros-plant. Maison d'habitation, dépendances et 1 hectare de terre et jardin.

55. — Ménage demande place pour le 1^{er} novembre 1924, le mari toutes cultures et connaissant la vente des bestiaux, la femme, basse-cour, lait et beurre.

56. — On demande pour la Toussaint 1924, un ménage de cultivateurs avec 2 filles et 2 garçons en âge de travailler.

57. — On demande ménage, le mari jardinier connaissant les 4 branches, la femme à la basse-cour.

58. — On demande pour le 25 avril prochain, une famille de cultivateurs comprenant au moins 4 travailleurs pour exploiter à moitié fruits une petite métairie de 15 hectares environ, terres, prés, vignes, sérieuses références exigées.

Le Gérant : Th. PIGRE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 24 novembre.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1924	110 à 112	
Seigle.....	»	92 à 93	
Avoine.....	»	77 à 80	
Orge.....	»	110 à 113	
Sarrasin.....	»	90 à 92	
Son.....	»	60 à 62	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		133	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	50 » à 60 »
Paille — — — — —	65 » à 70 »
Foin, les 500 k. en ville	80 » à 90 »
Paille — — — — —	85 » à 95 »

VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 ^{er} choix nu 1924...	250 à 275
Muscadet 2 ^e choix nu 1924...	220 à 250
Gros-plant 1 ^{er} choix nu 1924	120 à 130
Gros-plant 2 ^e choix nu 1924	110 à 120

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 23 novembre.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1.482	1.463	4.92	3.95	3.30
Vaches.....	700	694	4.92	3.90	3.20
Taureaux.....	185	181	4.28	3.45	3.30
Veaux.....	1.273	1.192	5.88	4.65	4.10
Moutons.....	10.626	9.776	6.65	5.75	5.25
Porcs.....	2.923	2.923	5.90	5.70	5.40

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	325 »
Blancs, 64 ou 60 % huile.....	320 »
Bleu pâle.....	280 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ½ caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres.....	324 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau... ..	326 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »

Huile de table extra douce *La Délicate*, l'estagnon de 10 k..... 66 »

l'estagnon de 5 k..... 34 »

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 85 »

Huile de table *La Cardinale*, l'estagnon de 10 k..... 64 »

France toutes gares ou pris à Nantes.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

60 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

62 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon N° 1.....	151 »
Riz Saïgon N° 2. Type Japon.....	148 »
Riz Madagascar L. L.....	159 »
Brisures de riz N° 2 (Madagascar) manq.	
Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k.....	136 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	74 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	74 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	97 »
Manioc en farine (sacs de 65 k.)... manq.	

Pour porcelets. Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos.....	104 »
Arachides Rufisque blanc (sacs de 75 kilos).....	108 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	78 50

Les 100 kil. logés wagon Nantes ou en magasin Issues de riz en sacs de 100 k..... 62 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Nantes.

Farine grasse de maïs PRIMA..... 115 »

Granulé condensé pour volailles... 83 »

Farine de viande..... 125 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »... 57 »

Son mélassé..... 75 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays..... 90 »

Blé noir (livraison octobre)..... 107 »

Orge de pays..... 110 »

Orge d'Algérie..... 105 »

Maïs du Maroc..... 110 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos... 52 »

Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 65 »

Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 41 »

Dosages en mélasse garantis sur facture. Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**LES QUALITÉS
DU
TRACTEUR FORDSON**

- 1° Le tracteur se déplace par ses propres moyens.
- 2° Il effectue en un jour le travail de 6 à 8 chevaux.
- 3° Il ne dépense que CINQ LITRES DE PÉTROLE à l'heure.
- 4° Aucun apprentissage n'est nécessaire pour le conduire.
- 5° En dehors de son rôle de tracteur, il s'emploie aussi au repos, comme moteur fixe pour actionner tous les appareils de la ferme : pompes, hache-paille, coupe-racines, barattes, concasseurs, broyeurs de pommes, etc., etc...

DEMONSTRATION GRATUITE SUR DEMANDE ADRESSEE A

HENRI MATILE - NANTES 20, RUE RACINE
Tél. 9.16

SUCESSEUR DES GRANDS GARAGES DE BRETAGNE

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES
Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE
à ANCENIS et canton
de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

ARBRES FRUITIERS
Abricotiers - Cerisiers - Pruniers
Pommiers à cidre et à couteau
Poiriers - Pêchers formés et non formés
ROSIERS Collection d'élite
1^{er} Prix aux Expositions
Camélias et Arbustes d'ornement
A.-D. BAHAUD
Pépinieriste
106, rue des Chalâtres - NANTES
Exposition Nationale de Nantes 1924 :
Hors Concours, Membre du Jury.

**FERME
LIBRE DE SUITE**
A VENDRE A L'AMIABLE
Contenance 13 hect. 97 ares 79 cent.
Commune de NIVILLAC (Morbihan)
FACILITÉS DE PAIEMENTS
S'adresser : Yves BOURGEOIS, 19, rue
Crébillon, NANTES (qui transmettra).

ALAMBIC COYAC - Nantes
14, rue Beaupré
- SON MODÈLE 1921 -
de plus en plus simplifié, se recommandant par son
rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

TANNINS EXTRAS à l'ALCOOL
Garantis purs -
Colle de Flandre, Colle de poisson, Colle
Gélatine, Colle Nantaise, Colle Coignet,
Métalulfite de potasse, Acides tartrique
et citrique, Conservateurs et Anti-ferments
chez **E. PILLORGET** 2, rue Guépin 2
NANTES
Tél. 1586 FABRIQUE DE BOUCHONS Compte Postal. 5649
Conseils gratuits sur les soins à donner aux Vins
Tuyaux caoutchouc pour Siphons,
Bassines à soutirer
Entonnoirs, Mèches souffrées, Bandes, etc.
POMPES, Moto-pompes, Echaudeuses,
Rince fûts, Pèse tonneaux, etc.
Tout l'Article de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

Assurances Agricoles
J. DURAND-GASSELIN
3, rue Boileau - NANTES
L'UNION
C^{ie} d'assurances contre l'incendie
ZURICH
C^{ie} d'assurances contre les accidents
Agents dans tous les cantons

VIGNES
J. FOULONNEAU, Viticulteur
à Saint-Christophe-la-Courpie (M.-et-L.)
Plants greffés, extra beaux, de toutes les
variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.
Racines producteurs directs.
Hybrides nouveaux.
Boutures greffables.
Arbres fruitiers.
Toutes garanties d'authenticité et références
demandées par les Acheeteurs.
Potreaux en Pierre pour Vignes, sur fil
de fer. - Franco gares.
Prix-courant franco sur demande.

Si le prix de:
30 FR
A L'HECTARE
POUR VOTRE
AZOTE
VOUS CONVIENT
essayez
LA NITRAGINE
Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employée.
281, Rue Saint-Honoré, Paris
R. C. 280.034 Seine

SACS
LA TEXTILE FRANÇAISE
3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochard
A actuellement à la vente, des lots très importants
de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS
FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc
Livraison immédiate - Prix sans concurrence
TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Société d'Assurances mutuelles contre
les accidents de toute nature, fonction-
nant sous le patronage de la Société
des Agriculteurs de France.
La CAISSE SYNDICALE garan-
tit contre les conséquences de la
nouvelle loi sur les accidents agri-
coles et réassure les caisses locales.
S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : **M. DARDE,**
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, **MM. de**
KERNARS et POISSON, 11, rue
des Cadeniers, et dans tous les principaux
cantons.

Institut Anti-Arthritique de France
4, rue Dobrée, NANTES
Consultations tous les jours, 4, rue Dobrée,
de 9 heures à midi, de 14 à 17 heures, sauf
dimanches et fêtes. Exceptionnellement, le
mercredi, consultations de 8 à 10 heures du
matin.
Tous les mercredis, consultations à Saint-
Nazaire, de 13 à 16 heures.
Consultations à domicile sur demande.
L'Institut Anti-Arthritique a son siège, 4,
rue Dobrée, et ne peut être confondu avec au-
cun autre cabinet médical similaire.

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur



PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Qual de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien → TÉLÉPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
-:- BAISSÉ DE PRIX -:-

**POMMES DE TERRE
de Semence**



MARQUE DÉPOSÉE

**AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des
Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard
vos plants en Bretagne au climat et au sol propices.
Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands
rendements : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Char-
donne, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator,
Fluck géante, Saucisse Professeur Mærcker, Merveille
d'Amérique, Wollhmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété**

UNION AGRICOLE BRETONNE
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire